

Image not found or type unknown



## Frais kilométrique lors du droit de garde

Par **chouquette**, le **18/06/2009** à **15:35**

Bonjour, rn J'ai divorcé en 2004, j'ai 2 enfants dont j'ai eu la garde. Depuis Janvier 2006, j'habite à 59 km de mon exmari. Lorsqu'il effectue son droit de garde, il fait donc 236 KM, pour les chercher et les ramener en fin de week end. Ceci n'a jamais posé de probleme pendant 3 ans, et aujourd'hui je recois de son avocat, une demande de participation financiere au frais kilometrique. Que dois je faire?